



angers Loire
métropole
communauté urbaine

Angers, le 4 mars 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu de la Commission permanente d'Angers Loire Métropole du 3 mars 2025

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 3 mars 2025 à l'Hôtel de Communauté. 23 dossiers étaient inscrits à l'ordre du jour autour notamment de la transition écologique, des solidarités et de l'aménagement du territoire.

- Transition écologique

Succès confirmé pour l'aide à l'achat de vélo neuf

Dans le cadre de sa politique de transition écologique et des engagements pris lors des Assises de la transition écologique en matière de déplacements, Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos dans le cadre du déploiement du « plan vélo ». Ainsi, les habitants du territoire d'Angers Loire Métropole peuvent bénéficier de subventions de la part de la communauté urbaine pour l'achat d'un vélo neuf.

A ce jour, 111 dossiers (correspondant à 94 vélos à assistance électrique et 17 vélos sans assistance) sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 22 625 €.

Depuis son lancement en juin 2019, cette aide a été attribuée à 14 170 foyers pour un montant total de 2,632 M€.

Le partenariat d'Angers Loire Métropole avec Alisée renouvelé

Suite à une convention de partenariat signée avec Angers Loire Métropole, l'association Alisée déploie depuis 2021, sur le territoire intercommunal, un programme d'animations et de promotion de la

production d'énergie solaire auprès du public. Ce dispositif a vocation à sensibiliser les particuliers aux énergies solaires et s'articule avec le programme départemental « Solaire en Anjou ».

Quatre ans après son lancement, le bilan de « Solaire en Anjou » montre de belles réussites avec l'ensemble des intercommunalités engagées aux côtés d'Alisée : plus de 1 600 personnes ont été sensibilisées et 700 personnes ont été accompagnées pour équiper leur habitat individuel de dispositifs à énergie solaire à l'échelle du Maine-et-Loire.

En 2024, un nouvel axe de travail du programme autour de la « massification du solaire » a vu le jour dans l'objectif d'engager des actions de formation, d'information et de sensibilisation auprès de structures qui peuvent être des relais pour envisager le changement d'échelle de la solarisation chez les particuliers.

- Au sein d'Angers Loire Métropole, **66 agents** ont été formés aux enjeux du solaire.
- Dans le secteur économique, **10 entreprises** ont été sensibilisées à ces enjeux, sur les plans réglementaires, énergétiques et environnementaux.

La commission permanente d'Angers Loire Métropole a décidé de renouveler la convention de partenariat avec Alisée jusqu'au 31 décembre 2025 et attribue à l'association une subvention de 26 973 € pour cette période.

Cette nouvelle convention, prévoit la mise en œuvre par l'association Alisée des actions suivantes :

- Accompagnement des particuliers : **12 animations/événements grand public** ;
- Massification (formation des structures relais) : **10 sessions de massification auprès des publics ciblés** (élus, agents d'accueil en mairie, ...)
- **Accompagnement des entreprises**, en particulier les « petits tertiaires » :
 - o 14 entreprises à informer et orienter ;
 - o 11 projets/entreprises étudiés et accompagnés ;
 - o 20h de sensibilisation sur des ateliers.

- **Solidarités**

Angers Loire Métropole poursuit son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes

Dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), Angers Loire Métropole s'engage à soutenir des initiatives et des projets sur son territoire autour de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans ce cadre, une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue avec le centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Angers et l'association Solidarité Femmes 49 pour la période 2022/2024.

Angers Loire Métropole a décidé de prolonger d'un an la convention de partenariat avec l'association Solidarité Femmes 49 et d'attribuer à l'association une subvention de 7 000 € pour l'année 2025, qui conforte l'accompagnement social global répondant aux besoins et attentes des femmes accueillies en coordination avec les partenaires.

Le renouvellement du projet associatif de Solidarité Femmes 49 et la perspective d'acquisition de nouveaux locaux en 2025 seront l'occasion de repenser en profondeur le partenariat d'Angers Loire Métropole et du CCAS.

- **Aménagement du territoire**

Angers Loire Métropole contribue au financement de la ZAC Plateau de Mayenne

La société Alter cités envisage de contracter auprès de la banque LCL Crédit lyonnais un emprunt d'un montant de 1 000 000 €, destiné à financer l'opération d'aménagement située dans la ZAC du « Plateau de la Mayenne » à Avrillé, dans le cadre d'une concession publique d'aménagement confiée par Angers Loire Métropole.

Dans le cadre de cet emprunt, Angers Loire Métropole se porte garant d'Alter Cités auprès du LCL Crédit Lyonnais.